



## L'intersyndicale sur l'avenir du secteur public d'orientation de l'Education nationale s'élève contre la réécriture du décret du 20 mars 91 :

**Communiqué de presse du jeudi 01 juillet 2010**

Les organisations syndicales nationales SNES-FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, SNFOLC, SGEN-CFDT et SE-UNSA se sont réunies le 25 Juin pour échanger sur les déclarations et propositions faites lors du dernier groupe de travail relatif aux missions des conseillers d'orientation-psychologues.

Elles affirment leur opposition à la réécriture de l'article 2 définissant les missions des conseillers d'orientation-psychologues dans le décret statutaire du 20 Mars 1991, annoncée lors du dernier groupe de travail.

Elles rappellent leurs demandes communes

- que les conseillers d'orientation-psychologues puissent continuer à intervenir au profit de tous les élèves et les étudiants qui en font la demande et non uniquement auprès des élèves handicapés, décrocheurs, ou relevant d'un dispositif particulier ;
- Que la référence au texte statutaire de Mars 1991, et aux missions définies dans l'article 2 et en particulier à la qualification de psychologue des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, soit réaffirmée et qu'elle figure explicitement dans tous les textes déclinant leurs missions ;
- Que les Directeurs de CIO continuent à être issus du corps des conseillers d'orientation-psychologues et que leur rôle reste en cohérence avec les missions des conseillers d'orientation-psychologues et du CIO ;
- Que soit maintenu et développé le réseau des 560 CIO, pivots essentiels du district scolaire, clairement identifiés au sein de l'Education nationale et dotés de moyens propres et suffisants. et qu'il soit mis fin à toutes les fermetures ;
- que l'ONISEP conserve sa vocation de mise en forme pédagogique des documents d'information dans un cadre permettant son indépendance, son objectivité, sa gratuité conditions indispensables d'une mission de service public ;
- Que des recrutements soient rapidement planifiés afin de remplacer tous les départs à la retraite et à terme d'améliorer les conditions d'orientation, de suivi et d'aide aux élèves ;
- Que la complémentarité entre enseignants, conseillers d'orientation-psychologues, professeurs -documentalistes et CPE soit organisée dans le respect des missions et des statuts de chacun et que soient prévus les moyens nécessaires pour la réaliser.

Les organisations de l'intersyndicale appellent les personnels à demeurer mobilisés et vigilants sur les suites qui vont être données aux projets ministériels, quelle qu'en soit la forme. Elles décident de se rencontrer dès la fin août, afin de décider des possibilités de poursuite de l'action dans le cadre unitaire, en articulation avec les mobilisations qui seront construites à la rentrée, en particulier contre la réforme des retraites.